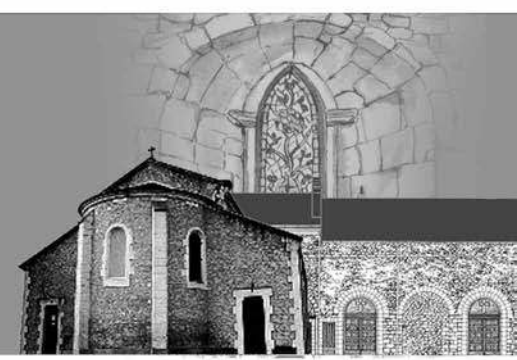




La Voix des Clochers



N° 19 • Prieuré Sainte Jeanne d'Arc
Prix indicatif 2 euros

Mars - Avril 2011

Qu'est ce qu'une école catholique ?

Le glas de l'école libre catholique sonna le dernier jour de l'année 1959, quand les évêques français acceptèrent les subsides de l'Etat et sacrifièrent en contre-partie leur propre pédagogie et la formation des maîtres. Il n'est donc pas étonnant de constater une grande ignorance de ce qu'est une école catholique puisque cela fait 50 ans qu'elles ont disparu.

Ces quelques pages ont pour but de donner les caractéristiques d'une école catholique et par contraste de mettre en évidence les déficiences des écoles sous le contrôle de l'Etat. Néanmoins vouloir parler de l'école sans donner une définition précise de l'éducation et du rôle de l'Eglise, serait vain : de cette compréhension dépend tout le reste.

◊ L'éducation

Le pape Pie XI dans son encyclique *Divini illius magistri* consacrée à l'éducation chrétienne des enfants la définit ainsi : elle consiste *essentiellement dans la formation de l'homme, lui enseignant ce qu'il doit être et comment il doit se comporter dans cette vie terrestre pour atteindre la fin sublime en vue de laquelle il a été créé, il est clair qu'il ne peut y avoir de véritable éducation qui ne soit tout entière dirigée vers cette fin dernière.*

L'Eglise, la famille et la société civile ont pour mission de veiller à l'éducation même si leurs prérogatives sont bien distinctes et leurs rôles subordonnés, sans rivalité et encore moins d'opposition. Quant à l'école, *sa nature propre est d'être une institution auxiliaire et complémentaire de la famille et de l'Eglise.* La société civile n'a vis-à-vis de l'école qu'un rôle secondaire, celui de faciliter la tâche éducatrice de la famille et de l'Eglise et de protéger les droits propres à ces deux sociétés.

◊ Le rôle de l'Eglise

L'éducation en raison de sa finalité ultime, la vie éternelle, appartient donc d'une manière suréminente à l'Eglise. Les parents, à qui revient l'éducation de par le droit naturel, ne jouissent pas dans ce domaine de pouvoirs absolus ou arbitraires car leur pouvoir est inséparablement subordonné à la fin dernière et à la loi naturelle et divine.

L'école tombe de plein droit sous le contrôle de l'Eglise comme le rappelait Pie XI : *c'est un droit inaliénable de l'Eglise et en même temps un devoir, dont elle ne peut se dispenser, de veiller sur l'éducation de ses fils, les fidèles, en quelque institution que ce soit, publique ou privée, non seulement pour ce qui regarde l'enseignement religieux qu'on y donne, mais aussi pour toute autre matière ou organisation d'enseignement, dans la mesure où ils ont rapport à la religion et à la morale... Même l'éducation physique elle-même, ne doit pas être considérée comme étrangère à son magistère maternel, précisément parce qu'elle est un moyen qui peut servir ou nuire à l'éducation chrétienne.*

C'est donc bien à l'Eglise en raison de sa mission éducatrice et son expérience bimillénaire, qu'il faut demander les caractéristiques d'une école catholique puis toujours à la lumière de son Magistère, dénoncer les abus de pouvoir de l'Etat en matière d'éducation.

SOMMAIRE	
Mot du prieur	1
Une formidable épopée ..	4
Ecole et vocation	5
Charte écoles FSSPX	5
Le mammoth	7
Introït 3 ^e carême	9
Notes de lecture	10
Activités du prieuré	11
Calendrier liturgique ...	12

❖ **Les caractéristiques d'une école chrétienne**

Le seul fait qu'il s'y donne une instruction religieuse, explique Pie XI, ne suffit pas pour qu'une école puisse être jugée conforme aux droits de l'Église et de la famille chrétienne, et digne d'être fréquentée par les enfants catholiques... Il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programmes et livres – en tout genre de discipline soient régis par un esprit vraiment chrétien, sous la direction et la maternelle vigilance de l'Église, de telle façon que la religion soit le fondement et le couronnement de tout l'enseignement à tous les degrés, non seulement élémentaire mais moyen et supérieur.

Quant aux écoles laïques, le pape les condamne radicalement : *l'école dite neutre ou laïque, d'où est exclue la religion, est contraire aux premiers principes de l'éducation. Une école de ce genre est d'ailleurs pratiquement irréalisable, car, en fait, elle devient irréligieuse... Nous renouvelons et confirmons les déclarations de Pie IX et Léon XIII et, avec elles, les prescriptions des sacrés canons : La fréquentation des écoles non catholiques, ou neutres ou mixtes (celles à savoir qui s'ouvrent indifféremment aux catholiques et non-catholiques, sans distinction), doit être interdite aux enfants catholiques ; elle ne peut être tolérée qu'au jugement de l'Ordinaire, dans des circonstances bien déterminées de temps et de lieu et sous de spéciales garanties.*

❖ **Un esprit de foi et de piété**

Parmi toutes les qualités que doit posséder une école catholique, le pape Léon XIII mentionne comme « indispensable », non seulement des cours de doctrine à des heures déterminées, mais aussi que *tout le reste de la formation soit imprégné de piété chrétienne. Sans cela, si ce souffle sacré ne pénètre pas et ne réchauffe pas l'esprit des maîtres et des disciples, la science, quelle qu'elle soit, sera de bien peu de profit ; souvent même il n'en résultera que des dommages sérieux.*

C'est pour cette raison que l'école « neutre » ne peut exister concrètement. L'absence d'enseignement religieux, de référence à la foi chrétienne, la réduction de Dieu à une simple opinion ou l'instruction religieuse réduite à une matière à option dans les écoles soit disant « libres » conduit tout droit à l'indifférentisme, au rationalisme et à l'athéisme. Cette indépendance des sciences par rapport à la foi ou plus exactement cette opposition entre la science et la foi ne peut être que destructrice de la foi dans les jeunes esprits.

❖ **Une formation à la vertu**

L'école pour répondre à son œuvre éducatrice ne peut se contenter de dispenser un enseignement théo-

rique en conformité avec la foi, mais elle doit aider l'enfant à pratiquer les vertus morales ou cardinales que sont la prudence, la justice, la tempérance et la force. Pour y parvenir on ne peut faire abstraction des blessures du péché originel et des remèdes apportés par Notre Seigneur Jésus Christ. L'éducateur doit donc corriger les inclinations déréglées, développer et discipliner les bonnes, fortifier la volonté par le secours de la grâce. La place de la Messe, de la prière tout au long de la journée et des sacrements est donc essentielle dans une école. Nier ces réalités serait tomber dans un naturalisme pernicieux dénoncé par Pie XI : *Est donc faux tout naturalisme pédagogique qui, de quelque façon que ce soit, exclut ou tend à amoindrir l'action surnaturelle du christianisme dans la formation de la jeunesse ; erronée toute méthode d'éducation qui se base, en tout ou en partie, sur la négation ou l'oubli du péché originel ou du rôle de la grâce, pour ne s'appuyer que sur les seules forces de la nature.*

Force est de constater la décadence morale des écoles aujourd'hui. Ce n'est pas seulement un simple naturalisme consistant en une négation du péché originel et des remèdes surnaturels, c'est une négation de la nature humaine, une inversion des notions de bien et de mal, une volonté bien arrêtée de pervertir la jeunesse. Les cours de biologie et les normes de l'éducation nationale en matière d'éducation sexuelle ne sont pas autre chose qu'une incitation au vice. Mais n'est-ce pas l'aboutissement logique de la « coéducation des sexes » au collège et au lycée ? Les statistiques donnent 15% des avortements en France chez les jeunes filles mineures.

Quand on sait la fragilité de la nature humaine dans le domaine de la pureté « son âme pour se plier au vice est molle comme la cire » écrivait déjà Horace, il n'est pas exagéré d'affirmer que les écoles

La valeur de l'amitié

Inestimable est le prix de l'amitié, d'une amitié réelle, c'est-à-dire fondée sur des convictions solides, forgée durant de longues années et qui a le privilège de perdurer après la sortie du pensionnat. Or, s'il y a bien un fruit de nos collègues, c'est cette amitié nouée entre les élèves. Ici, point n'est besoin de chercher en vain un condisciple avec lequel on pourra développer une amitié sans mettre entre parenthèses ses convictions comme il arrive si souvent dans les autres établissements. Ces amitiés factices sont vouées le plus souvent à se distendre avec le temps ou parfois à nuire au bien de l'enfant catholique plongé seul au milieu de camarades déjà gâtés.

laïques et les écoles soi-disant « libres » sous contrat, sont des occasions prochaines de péché. Or la théologie morale enseigne que l'occasion prochaine est déjà un péché grave. Les parents ont donc le devoir grave « d'écartier les occasions dangereuses dans ses divertissements comme dans ses fréquentations, car les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs. »

◆ Une formation des intelligences

Le vrai, le beau et le bien, voilà ce qui doit être en résumé l'objet de l'enseignement au sein d'une école catholique. Cela comprend bien entendu la formation de l'intelligence à l'art de penser et de bien dire. La transmission du savoir demande du temps et tous les hommes ne sont pas destinés à parvenir à la maîtrise parfaite de la pensée et du langage. Il est nécessaire à une élite de la société puisque c'est la pensée qui dirige le monde.

Les anciens accordaient aux arts libéraux une importance capitale dans la formation de l'esprit et les jésuites à leur suite ont ennobli ce qu'on appelle les humanités (la grammaire, de la littérature, du latin, du grec et de l'histoire). Et il y a à peine plus de cinquante ans le baccalauréat tenait compte du primat des humanités dans la formation de l'homme, les sciences n'étaient étudiées qu'après les épreuves de littérature et de philosophie et le latin et le grec faisaient partie intégrante de la formation.

C'est dans cet esprit que la Fraternité Saint Pie X a fondé ses propres écoles tout en tenant compte de certaines exigences de l'éducation nationale car nos écoles préparent au baccalauréat.

Les programmes de l'éducation nationale ont changé la perspective de l'enseignement, la formation des intelligences ne vise plus le vrai, le beau et la capacité de réfléchir, mais recherche le pouvoir sur les choses en conformité avec une vision matérialiste et marxiste du monde. Voilà pourquoi l'enseignement scientifique a pris des proportions incroyables au



Saint Jean-Baptiste de La Salle par Cesare Mariani, Vatican

détriment des lettres. La classe scientifique, ouverte aux plus doués, dispense 16h de sciences (mathématique, physique-chimie, science de la vie et de la terre) pour 3h de philosophie et 2h30 histoire-géographie). Le cri d'alarme lancé par Marcel de Corte dans son livre : *L'intelligence en péril de mort* n'était pas vain. Les

innovations pédagogiques absurdes que furent la méthode globale dans l'apprentissage de la lecture, la quasi-disparition de l'analyse grammaticale et logique, produisent soit des analphabètes quand les enfants n'ont pas de facilité, soit des esprits structurés qu'on oblige à penser selon une idéologie notamment enseignée dans les cours d'histoire. « Si l'on suit le programme officiel (sur le point d'être réformé), explique M. l'abbé Tranchet, préfet des études à l'école Saint Michel, à part la mondialisation et le développement durable, les élèves auront bien peu de connaissances historiques à l'issue de leur formation. Non seulement le cycle n'est pas chronologique, on étudie la seconde guerre mondiale en troisième comme en terminale, mais par contre on passe sous silence Clovis et

Sainte Jeanne d'Arc. On balaye d'un revers de main tout le passé chrétien de la France pour ne retenir que la « libération » opérée par la Révolution française. Figurez-vous que la seule période étudiée de façon chronologique de la sixième à la terminale, c'est la Révolution française et que les seuls faits chronologiques qui seront appris par les élèves, ce sont les débuts de la révolution et de la Terreur. Chapeau ! (Lettre des anciens de Saint Michel février 2011)

◆ Conclusion

Face à cette démolition en règle de la foi et de la morale et au lavage opérés par l'éducation nationale, il faut nous rappeler ces mots de Pie XI : *Là aussi où cette liberté élémentaire est empêchée ou contrecarrée de différentes manières, les catholiques ne s'emploieront jamais assez, fût-ce au prix des plus grands sacrifices, à soutenir et à défendre leurs écoles, comme à obtenir des lois justes en matière d'enseignement.*

Abbé Jean Marie Salaün

Résultats au Baccalauréat

2010 77 candidats présentés 98,7% réussite
Mentions 10 TB ; 17 B ; 29 AB
2009 78 candidats présentés 97,6% réussite
Mentions 10 TB ; 18 B ; 26 AB

2008 84 candidats présentés 97,6% réussite
Mentions 10 TB ; 18 B ; 26 AB
2007 87 candidats présentés 97,7% réussite
Mentions 7 TB ; 19 B ; 38 AB

Une formidable épopée

« Vous n'avez pas droit à l'échec ! » Tel fut le mot d'ordre lancé par Mgr Lefebvre au jeune abbé Laurençon en cet été 1979. Il s'agissait de reprendre la direction de l'école Saint-Michel, sise à Niherne, près de Châteauroux. Fort de la grâce de son sacerdoce et de la confiance de Monseigneur, le jeune et valeureux directeur s'attela à la tâche. Bien lui en prit ! Dix-sept ans plus tard, il pouvait transmettre le flambeau d'une école désormais bien implantée.

C'était là le début d'une vaste et magnanime entreprise menée avec persévérance par les prêtres de la Fraternité, les professeurs et les parents, tous plus heureux les uns que les autres d'œuvrer à cette éducation authentiquement catholique.

Trente ans après ces débuts héroïques, le vertige saisit qui veut en mesurer les bienfaits. Qui dira le nombre de vocations issues de ces écoles chrétiennes ? Qui comptera le nombre de bons pères de famille formés dans ces collèges ? Qui verra les grâces distribuées au fond des âmes tout au long des années de formation ? Qui mesurera les convictions forgées, les amitiés nouées, les vérités assimilées ?

Doté d'un seul collège en 1979, le district de France compte aujourd'hui 8 écoles secondaires auxquelles il faut ajouter quelque 23 écoles primaires et un institut universitaire, totalisant ainsi plus de 1700 élèves ! Avec le recul du temps, les récoltes ont succédé aux semailles. Ainsi peut-on voir d'anciens élèves devenus parents confier leurs enfants à d'autres anciens élèves devenus prêtres ou religieuses ! Et que dire de l'engagement que l'on trouve chez bon nombre d'anciens élèves qui viennent remplir les rangs des cercles, des chorales, des mouvements de jeunes... puis de moins jeunes !

Sans doute, cette belle oeuvre n'a pas été sans épreuves, sans tâtonnements, sans erreurs parfois. Qui eût imaginé le contraire ? D'ailleurs, fortes d'une expérience de trente ans, ces écoles continuent de progresser, comme dans la transmission de la doctrine catholique ou de la musique. Non, loin d'un esprit chagrin, force est de reconnaître que la bénédiction de Dieu s'est posée sur nos écoles.

◆ *Les dominicaines enseignantes*

A ces écoles de la Fraternité, il faut heureusement en ajouter de nombreuses, celles des capucins de Morgon, des dominicains d'Avrillé et bien entendu celles des dominicaines enseignantes du Saint Nom de Jésus consacrées à l'éducation des jeunes filles. Fondée

en 1800 à Toulouse, cette congrégation bénéficie d'une longue expérience. Consacrées à l'éducation, ces religieuses exercent une influence profonde et durable sur les jeunes filles qui leur sont confiées. Providentiellement, elles complètent aujourd'hui pour les filles l'œuvre d'éducation donnée aux garçons par la Fraternité. Ayant rejoint la Tradition dès les années 1973-1975 en s'installant à Brignoles puis à Fanjeaux, elles comptent aujourd'hui plus de 11 pensionnats en France, et ont essaimé aux Etats-Unis ainsi qu'en Argentine.

◆ *David contre Goliath*

Cependant, si l'on songe avec action de grâces à cette oeuvre magnifique, c'est qu'elle répond à une authentique entreprise de démolition de l'enseignement catholique qui tend à une véritable dissolution de la jeunesse tant dans son esprit que dans ses moeurs.

Hélas, nombre de parents catholiques ne semblent pas convaincus des dangers que courent leurs enfants dans les écoles d'État ou assujetties à l'État, ni de l'opportunité et de la valeur de nos écoles. Des préjugés tenaces demeurent. Fort d'un prestige passé, on s'illusionne sur la valeur actuelle de soi-disant bonnes institutions qui ont pourtant avalisé les manuels d'état, la mixité ou le poison moderniste. Il est même de bon ton de placer ses enfants ou ses jeunes étudiants dans de tels établissements. N'y a-t-il pas aussi un relent de laïcisme ? Un siècle de séparation de l'Eglise et de l'État n'a-t-il pas laissé des traces chez ceux-là mêmes qui veulent servir l'Eglise... sans y être assujettis ?

De même, prétextant certaines imperfections des écoles de la Tradition, on se contente d'une éducation officielle que l'on croit maîtriser et corriger le cas échéant. C'est pourquoi Le Chardonnet est consacré ce mois-ci à l'enseignement catholique. Il veut remercier par là de leur effort tous ces éducateurs – prêtres, professeurs et parents – qui se sont dévoués avec ardeur, mais aussi encourager les parents à continuer dans ce sens. Il veut enfin convaincre les hésitants, voire les dubitatifs. Que ce dossier suscite des convictions, des décisions et la joie réelle de mesurer la beauté de l'oeuvre éducative que le divin Maître a voulu confier à son Eglise et à ses enfants, tel est notre voeu le plus cher.

Abbé François Marie Chautard
Extrait du Chardonnet n°248

Ecole et vocation ?

Nombre et origine des séminaristes de Flavigny

Période	Entrée au séminaire	Age moyen	Nombre d'enfants dans la famille	Mère demeurant au foyer	Issus d'une école de la FSSPX
1989-1993	102	23,5	4,2	66	22
1994-1998	93	21,5	4,8	51	52
1999- 2003	79	22,2	5,8	74	63
2004-2008	87	20,9	5,9	73	68

Le nombre d'entrées de séminaristes à Flavigny a été légèrement plus important jusqu'en 1996 en raison du plus grand nombre de séminaristes étrangers. Le nombre de séminaristes français est toutefois relativement stable et oscille entre 12 et 14 par an, depuis 20 ans.

Les autres paramètres permettent d'arriver aux constatations qui suivent pour ces 5 dernières années. Les séminaristes qui entrent au Séminaire ont une moyenne d'âge de 21 ans. Ils sont issus de familles nombreuses, près de 6 enfants par famille. Pour les trois quarts, la mère est présente au foyer. A titre de comparaison, dans les séminaires diocésains, les séminaristes entrent à 26 ans ; la moyenne des enfants par famille est de 3,8, tandis que 30% des mamans sont mères au foyer(1). 68% de nos séminaristes ont passé au moins une année dans une école de la Fraternité. Le taux s'élève même à 81% pour les séminaristes français entrés depuis 2001.

Quand on regarde attentivement ces quelques critères sur l'origine des séminaristes, il saute aux yeux que, pour faire germer et mûrir une vocation, rien ne

remplace le terreau d'une famille généreuse et fervente avec une mère présente au foyer, et d'une école foncièrement catholique. L'évolution sensible du nombre des vocations issues des écoles de la Fraternité accomplit le voeu exprimé par Mgr Lefebvre de voir nos écoles devenir un jour des pépinières de vocations. « Il est absolument certain que c'est par ces collèges [c'est-à-dire les écoles de la Tradition] que nous viendront le plus de vocations [.]. Sans ouvrir des petits séminaires, nous avons des collèges qui en rempliront l'office ». Ce jugement ne doit pas nous étonner lorsque l'on sait qu'en 1957, en France, 74% des vocations venaient des petits séminaires.

Ces fruits tangibles sont un bel encouragement pour les parents qui consentent à tant de sacrifices pour donner à leurs enfants une bonne éducation. Ils récompensent également la générosité de tant de bienfaiteurs qui contribuent au développement de l'oeuvre prioritaire que représente l'éducation des enfants.

*Extrait du N° 68, le 31 mai 2009
de la lettre du séminaire Saint Curé d'Ars*

Pension : grandissement ou séparation ?

Absence d'externats véritablement catholiques, trajets quotidiens, caractère difficile de l'adolescent...? la pension s'impose souvent.

Cette microsociété complète les apprentissages de la vie sociale que la famille n'aurait apporté que plus difficilement.

Distance plus grande avec les parents ? Bien au contraire, vous diront ceux qui en ont fait l'expérience. Quelle richesse intime une mère peut

mettre dans un courrier, que jamais elle n'eût pu exprimer de vive voix. Que de moments où l'adolescent heureux de se retrouver au nid ouvre son âme plus profondément que ne l'eût permis l'usure quotidienne du retour de l'externat.

Bien des grands hommes, beaucoup de saints ont été formés à l'abri des monastères ou des collèges religieux !

Alors, pension ou non ?

La question mérite d'être posée.

La charte des écoles de la FSSPX

I- Les écoles de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ont pour fin l'éducation chrétienne des jeunes gens, selon l'esprit de notre Mère la Sainte Eglise, qui a reçu la mission divine d'enseigner toutes les nations, et dont l'expérience multiséculaire s'est clairement exprimée dans les directives des souverains pontifes et constamment manifestée par la pratique des saints éducateurs.

II- Le fondement de ces écoles est l'esprit de foi. Si la foi est profonde à l'école, les études seront bonnes, la discipline aisée, l'esprit de famille naturel. En ces temps d'apostasie, ces écoles ont le souci de transmettre l'amour de la vérité. Les élèves y apprennent à reconnaître les erreurs modernes afin de les repousser, ils garderont ainsi le chemin du Ciel au milieu des dangers de ce monde.

III- Afin de donner une éducation pleinement chrétienne à la jeunesse, ces écoles, soutenues par les parents, premiers éducateurs, veulent être vraiment libres de toute entrave, idéologique ou financière. C'est d'elles que sortiront les vocations et les foyers chrétiens, fondements de la société.

IV- L'éducation chrétienne, coopération à l'action de la grâce, a pour but la formation du véritable et parfait chrétien. L'école trouve dans la liturgie la source privilégiée de la vie surnaturelle et d'une solide piété. Les élèves aimeront le Saint Sacrifice de la Messe, la fréquentation des sacrements, les cérémonies et la musique sacrée. La liturgie éduque avec délicatesse les vertus de l'âme chrétienne.

V- Ces écoles dispensent un enseignement vraiment catholique, où toutes les sciences profanes sont en harmonie avec l'esprit de foi. Elles respectent la hiérarchie des sciences en accordant le primat à la philosophie réaliste, aux humanités et à l'histoire, afin de donner un jugement droit par une formation classique de l'esprit. Elles veulent faciliter le choix d'un métier ou d'un état de vie, en permettant à chaque élève de découvrir ses dons et ses limites.

VI- La formation de personnalités équilibrées nécessite l'éducation de l'homme tout entier, corps et âme, par l'exercice des vertus naturelles et surnaturelles. C'est pourquoi la discipline sera exigeante en même temps que souple pour former des caractères trempés ayant, avec le sens du devoir d'état, l'esprit de sacrifice et le souci du bien commun. On favorisera la pratique des arts, en particulier le chant et la musique qui affinent et tempèrent les sensibilités. Les travaux manuels développeront chez les élèves le sens pratique et l'esprit de service. L'éducation physique et les jeux leur donneront l'occasion de se dépenser avec mesure et de s'exercer à la vie en société.

VII- Ces écoles s'entourent d'un corps professoral en parfait accord avec leur finalité. Par leur exemple et leur compétence, les professeurs ont le souci de dispenser un enseignement catholique. Tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programmes et livres, en tout genre de discipline, sont régis par un esprit vraiment chrétien. La cohésion ainsi obtenue assurera la qualité de la formation des élèves.

VIII- L'atmosphère de ces écoles doit être celle de la Sainte Famille. L'autorité garantit l'exercice de la charité fraternelle : paternité des prêtres et des maîtres, participation active et docile des élèves, esprit fraternel des aînés à l'égard des plus jeunes, aide discrète des auxiliaires féminins.

IX- Pour une pleine efficacité, ces écoles peuvent d'autant moins se passer d'une étroite collaboration avec les familles qu'elles ne veulent pas se substituer à elles mais les compléter. Il est donc de toute nécessité, pour le bien des enfants, que les parents s'engagent à bien connaître et à mettre en œuvre les mêmes principes que ceux de l'école dont ils ont fait le choix. Ainsi le véritable esprit chrétien contribuera à établir le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Quand le mammoth s'en prend à l'Église

Les étapes de la mainmise de l'État sur l'éducation

C'est à Napoléon qu'on doit l'invention du monopole d'État de l'éducation (loi du 10 mai 1806), notion totalement inconnue avant lui. Tout autre enseignement n'est que tolérance ou concession. S'engage alors une ère de persécution qui dure encore. La liberté d'enseignement est péniblement reconquise quand s'instaure la III^e République. Dès lors la machine à broyer se met en marche et atteindra son but par les lois successives de la V^e du nom.

◊ 1^{ère} étape : la création de l'école laïque

Après quelques tentatives peu convaincantes, c'est Jules Ferry qui amorça l'immense processus de mise en place de l'école laïque pour tous, sous la III^e République.

Combat d'un sectarisme violent, dont on peut rappeler quelques dates : le décret du 29 mars 1879 ouvre l'attaque avec le célèbre article 7 : « Nul n'est admis à diriger un établissement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ni à donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée ». Obligation de soumettre toute direction d'Établissement à l'autorisation de l'État laïc. Puis ce fut la suppression des Jésuites, et d'une trentaine de congrégations. Laïcisation des programmes, puis du personnel. En un seul été, il fallut remplacer 14 958 religieuses ! L'année 1903 vit la fermeture de 1100 établissements.

◊ 2^{ème} étape : la réaction catholique

Après la méthode violente employée au début de la III^e République, l'enseignement catholique a fait preuve d'une admirable vitalité. La fin de la guerre de 1914 permit le retour des congrégations. Un immense effort de reconstruction fut entrepris : il permit aux écoles religieuses de se faire une excellente réputation. Certes il a fallu en payer le prix ; mais peu de catholiques auraient aimé voir leurs enfants nivelés dans le moule de la formation laïque. Elles devinrent, de ce fait, le refuge de l'élite intellectuelle et religieuse, aussi bien que des gens simples, attentifs à une saine éducation.

◊ 3^{ème} étape : la mainmise sur l'ensemble de la jeunesse.

Le « Hussard noir » de la République était persuadé qu'il était possible d'éduquer un homme honnête, aux structures mentales cohérentes, un homme « sans Dieu » droit et juste. La fin de la guerre de 40 vit arriver une nouvelle conception de l'enseignement, avec le plan Langevin-Wallon. L'École devait être un moule unique, obligatoire, dont le but principal ne serait plus le « savoir », mais le « conditionnement le plus long possible du jeune citoyen ». Il faut transformer l'école en un immense laboratoire politique. L'idée n'était pas neuve : dès 1763 le F.-M. La Chalotais prônait au Parlement de Bretagne une mainmise sur l'enfant de 6 à 18 ans dans un contexte de monopole laïc. C'est dans cette perspective qu'en 1959, le premier ministre, Michel Debré, rend la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, afin que se prolonge l'emprise de l'État. Dix ans plus tard, son successeur, Haby, retirera la fonction de former les apprentis au milieu professionnel et le remettra à l'Éducation Nationale : une nouvelle frange de la jeunesse tombe dans le système.

◊ 4^{ème} étape : la chasse au patrimoine culturel

Dès l'avènement de la V^e République, commencent à se succéder une série de lois rigoureusement orientées vers une réduction de la transmission du patrimoine culturel. Dans leur livre « Les Héritiers » paru en 1964, les sociologues Bourdieu et Passeron démontrent que l'étude des lettres favorise outrageusement les élèves à qui leur famille a transmis un « capital culturel ». Le plan Rouchette modifie l'apprentissage de la lecture et de la grammaire, engendrant pour des décennies des générations d'enfants en difficulté pour comprendre. Le plan Lichnerowitz tente une déstructuration de l'apprentissage des mathématiques, qui finira par être abandonnée en raison des besoins technico-commerciaux. Quant à la liste de ministres qui se sont employés à réduire les heures d'enseignement du français, de l'histoire, des langues anciennes...

elle est loin d'être achevée. Edgar Faure relèguera l'histoire et la géographie au rang d'activités d'éveil. Parmi les plus meurtrières des réformes, Fouchet inaugura en 1965 un changement radical des filières, nommées à l'époque ABCD, assurant l'omnipotence de la filière mathématiques (C) pour l'ensemble des parcours d'études. L'élite française ne s'en remet jamais, elle qui ne peut plus se permettre de préparer sa progéniture à la vie professionnelle que par la course aux matières mathématisées. La somme de travail ou la répartition des matières ne permet qu'une formation microscopique de la pensée philosophique.

◇ **5^{ème} étape : phagocyter l'enseignement catholique**

La V^e République se donne un nouvel objectif, surtout un nouveau plan : pénétrer, dévier, conduire l'Église au service des fins républicaines. Effectivement, 40 ans de travail sournois devaient réussir ce qu'un siècle et demi de lutte n'avait pas obtenu. A Michel Debré revint le privilège de mettre en place l'instrument. Par sa loi du 31 décembre 1959, il proposait sous forme de contrat d'aider financièrement l'école catholique à condition qu'elle abandonne ses examens propres et ses formations propres d'enseignants. L'article 5 de cette loi stipule : «... Le contrat simple (..) entraîne le "contrôle pédagogique" et le "contrôle financier" de l'État » !

Abbé Jean Pierre Boubée
Extrait du Chardonnet n°248

6^{ème} étape : Un pas de plus vers le totalitarisme ?

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2010, le *Livret personnel de compétences* expérimenté depuis 2005, est rendu obligatoire. Dans la note aux parents introductive à ce livret, il est précisé que « c'est un outil national qui suit l'enfant tout au long de sa scolarité et permet aux parents de suivre l'apprentissage de l'enfant à l'école et au collège. Le livret est organisé en 7 rubriques, appelées *compétences* qui constituent le socle commun de connaissances et de compétences, c'est-à-dire les savoirs fondamentaux définis par la loi sur l'avenir de l'école. » Trois évaluations ou étapes ont lieu : la première en fin de CE 1, la deuxième en fin de CE 2 et la troisième en fin de collège. « A chaque étape, lorsque l'équipe enseignante considère qu'une compétence est acquise, la date de validation est inscrite en bas de la page...»

On peut dégager trois inconvénients :

Le premier est la difficulté pour l'enseignant de juger si la compétence est acquise ou non puisque les items qui divisent les rubriques sont bien souvent vagues et subjectifs. En fin de CE 2 le maître doit valider l'item suivant : « participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de communication » ou encore en fin de CM 2 « découvrir les richesses et les limites des ressources de l'internet ».

La deuxième est l'insistance sur l'évaluation non d'une connaissance mais du *comportement* dans des domaines qui ne sont pas du tout scolaires. Dans la compétence intitulée : *l'autonomie et l'initiative*, on demande au maître de valider les items : « se déplacer en s'adaptant à l'environnement », « être persévérant dans toutes ses activités », « identifier ses points forts et ses points faibles dans les situations variées ».

Le troisième est bien plus grave, il consiste à vouloir imposer d'une façon beaucoup plus prégnante que dans le passé une pensée unique. Dans la compétence n° 6 intitulée *les compétences sociales et civiques*, le professeur doit vérifier l'assimilation des items suivants : « les principaux droits de l'Homme et du citoyen », « les valeurs, symboles et institution de la République », « avoir conscience de la dignité de la personne humaine et en tirer les conséquences au quotidien », « comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences ». Dans ce dernier item, l'éducation nationale n'enseigne plus la tolérance mais l'acceptation pure et simple des autres religions et de n'importe quelle autre déviances morales. Un enfant qui affirmerait que « seule la religion catholique est la vraie et que les autres sont fausses » ne peut avoir la validation. Sous couvert d'exploitation pédagogique, vos enfants et vos familles seront fichés de façon durable dans leur orientation puisque ces données sont informatisées. Nous touchons à un totalitarisme exécrationnel.

Quant à cet autre item : « respecter tous les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons », on ne sait pas trop ce qu'il faut comprendre. Où sont les limites de cette égalité ? A moins qu'on veuille faire comprendre aux enfants qu'il n'y a que des « genres » (voir *Cahier Saint Raphaël n°98* : Le Gender ou suicide de l'humanité), et que la différence n'est que culturelle et momentanée

Introït du 3^{ème} dimanche de Carême

Oculi mei. Mon regard ne quitte pas le Seigneur car c'est Lui qui dégagera mes pieds du filet. Jetez les yeux sur moi et ayez pitié de moi, car je suis esseulé et pauvre. Vers vous Seigneur j'ai élevé mon âme ; mon Dieu en vous je me confie, je n'aurai pas à en rougir.

Le temps du Carême nous est donné par l'Eglise pour que nous prenions conscience de notre pauvreté, de notre impuissance, de notre indignité et par voie de conséquence, elle nous demande de nous tourner vers le Seigneur pour demander pardon, faire pénitence et solliciter son aide.

Nombreux sont les textes qui dans ce temps nous incitent à jeûner et à pleurer devant le Seigneur *jejunemus et ploremus ante Deum ; Attende Domine et miserere quia peccavimus tibi* (regardez-nous Seigneur et prenez-nous en pitié car nous avons péché contre vous).

Au quatrième dimanche nous connaissons une pause dans ces lamentations (les ornements seront en rose) car la joie de la consolation suivra l'affliction à condition que nous gardions confiance.

Cet introït emploie l'image du filet dans lequel nos pieds sont déjà emprisonnés, la chute n'est pas loin si le Seigneur n'intervient pas *unicus et pauper sum ego*, livré à mes seules forces je suis seul et bien pauvre mais si je garde les yeux fixés sur le Seigneur je serai délivré *qui ipse evellet de laqueo pedes mea* et c'est Lui qui me délivrera. Cette image du filet dans lequel nous sommes pris est fréquente dans l'Ecriture et

n'est-elle pas très évocatrice des angoisses de l'âme empêtrée dans les difficultés du monde.

La mélodie est en parfaite symbiose avec le texte : *Oculi mei* débute l'introït par un grand intervalle de quinte (sol, ré), quel bel élan de l'âme vers Dieu qui se poursuit sur *semper* (toujours, sans cesse) par une série de neumes très expressifs dont la durée est renforcée par trois épisèmes et qui finit avec un grand respect sur le nom du Seigneur. Puis la deuxième phrase s'élève avec joie et confiance jusqu'au ré et notre confiance n'est pas vaine car c'est Dieu Lui-même qui vient à notre secours.

La troisième phrase *respice in me et miserere mei* (regardez-moi et ayez pitié de moi) est une humble prière dont la mélodie descend dans les graves comme si elle voulait traduire la honte de celui qui a péché – un seul mot est affirmé avec force, c'est *quoniam* (car) c'est qu'il introduit l'état de notre condition *unicus* (esseulé) et *pauper* (pauvre). A noter sur ces deux mots la présence de neumes allongés (tristropa) qui alourdissent encore la phrase mélodique. C'est vrai ! Mais ne faut-il pas y voir, tant notre impuissance est soulignée, l'argument qui fonde la nécessité même de notre prière au Seigneur. C'est d'ailleurs ce que nous explique le verset : « En vous Seigneur je me confie, je n'aurai pas à en rougir ».

Semper laus in ore meo



La croisade eucharistique

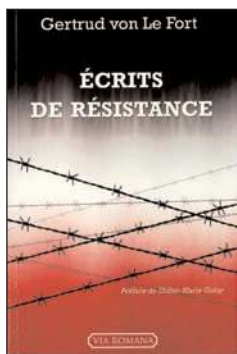
Le sacrifice

Saint Pierre et les apôtres, qui après avoir été battus de verges pour avoir confessé leur foi en Jésus-Christ *s'en allèrent joyeux de devant le sanhédrin, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des opprobres à cause du nom de Jésus*. Voulez-vous prou-

ver à Dieu votre amour ? Sachez vous sacrifier dans les petites choses, en luttant contre vos défauts, contre votre moi égoïste et encombrant. Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera dans les grandes.

TRÉSORS	Offrandes de la journée	Messes	Communions sacramentelles	Communions spirituelles	Visites au T.S.S.	Sacrifices	Dizaines de chapelet	Méditations de 15 mn.	Bons exemples
Mois de décembre 10 trésors	185	42	26	8	24	154	456	68	31
Mois de janvier 7 trésors	153	40	22	14	12	145	99	2	55

Notes de lecture



Écrits de résistance,
de Gertrud von Le Fort
Éditions Via Romana

Ce titre rassemble trois textes de Gertrud von Le Fort, écrits au lendemain de la seconde guerre mondiale : deux nouvelles et une conférence, préfacés par le Frère Didier-Marie Golay, carme déchaux.

La première nouvelle, intitulée « La femme de Pilate » (1955), part

d'un verset de la Passion de St Matthieu, relatant l'intervention de la femme de Pilate au cours de l'interrogatoire de Jésus. L'auteur, sous la forme d'une lettre écrite par une servante, imagine la vie de cette épouse d'un haut fonctionnaire romain, depuis le jugement de Jérusalem jusqu'à sa mort en martyre à Rome. Frappée jusqu'à l'obsession par le regard du Christ sur son juge « regard de pitié pour le monde entier », revenue à Rome avec son époux, elle découvre les premières communautés chrétiennes, les « Nazaréens », et, peu à peu, trouve la foi, en cherchant la miséricorde du Christ. Elle sera martyrisée, mais sa mort amènera aussi Pilate à se convertir.

La deuxième nouvelle, « La tour de Constance » (1954), nous transporte à Aigues-Mortes au XVIII^e siècle. Le prince de Beauvau,

libre-penseur, ami de Voltaire et de la Pompadour, gouverneur du Languedoc, visite la tour de Constance, devenue prison pour les femmes huguenotes (leurs maris sont aux galères) ayant continué à pratiquer leur culte après la révocation de l'Édit de Nantes, pour essayer de les convertir. Son aumônier est sur le point d'y arriver, quand la voix de la plus ancienne détenue, Marie Durand, leur commande de « résister ». Sans pouvoir s'expliquer pourquoi, le prince ordonne la libération de toutes les prisonnières, puis part pour Versailles faire confirmer l'ordre par le Roi. N'y parvient pas, malgré l'intervention (indirecte) des jésuites ; tombe en disgrâce ; et revient à Aigues-Mortes se constituer prisonnier à la place des huguenotes, ayant retrouvé la foi en comprenant que Marie Durand avait sacrifié sa vie à la sienne. Finalement tout s'arrange : le prince revient en grâce, et les prisonnières restent libres.

Le dernier texte est une conférence donnée par Gertrud von Le Fort à Zurich en 1947. Son titre, « Dans la nuit allemande », résume parfaitement ce que furent pour les catholiques allemands les cinq dernières années du 3^e Reich. Cette nuit que constituèrent les épreuves continues : les bombardements alliés, le dénuement, la faim, la menace permanente des sbires du régime nazi, et l'anéantissement final de leur patrie, fut pour les catholiques allemands la cause d'un approfondissement de leur foi et de leur pratique religieuse.

La trame commune de ces trois textes est la foi, qui permet de résister aux tentations du matérialisme. Gertrud von Le Fort, née protestante et convertie au catholicisme, fut une amie d'Edith Stein, carmélite, morte en 1942 en camp de concentration, et béatifiée en 1987, avec laquelle elle correspondit longtemps.

Chronique

►► Vendredi 24 décembre : veillée de Noël



Conseil au sein de la Trinité, Dieu le Fils décide de s'incarner pour racheter les hommes



Les enfants alternent avec la chorale les chants populaires de Noël



Les trois cadeaux demandés par Jésus. Ce sont en fait nos fautes qu'Il veut que nous avouions pour nous pardonner

►► Samedi 8 janvier : animation à la maison de retraite d'Issigeac



L'entrée des acteurs



Le doyen centenaire a tenu à remercier les enfants en leur fredonnant de sa voix tremblante une chanson de son enfance.



Sur le parking de la maison de retraite, grande déception, on a oublié l'Enfant Jésus. Heureusement celui qui fut désigné à l'improviste fut très sage et réjouit les spectateurs.



Les activités du prieuré

Adoration perpétuelle

Dimanche 6 mars de 12h00 à 18h30

Messe à Notre Dame de Fontpeyrine

Samedi 12 mars

Samedi 16 avril

Conférence La milice de Marie

par

M. l'abbé Lagneau

Samedi 9 avril à Périgueux

18h30 Messe suivie de la conférence.

Dimanche 10 avril à Bergerac

14h30 : Conférence pour les adultes
Instruction pour les enfants
sur la Croisade Eucharistique

Récollecion de Carême

par

M. l'abbé Verdet

Samedi 12 mars à Périgueux

18h30 Messe suivie de la conférence, du
dîner et de l'adoration.

Dimanche 13 mars à Bergerac

10h30 : Messe suivie du repas.

14h30 : Conférence pour les adultes
Instruction pour les enfants
sur la Croisade Eucharistique

Samedi 9 avril

Ordination au sous-diaconat

au séminaire d'Ecône

Nous recommandons à vos prières
M. l'abbé Benoît Laignelot dans cette
étape déterminante vers le sacerdoce

Conférence

par

M. l'abbé John Brucciani

Les tempérament et l'éducation

Judi 17 mars 20h30 à Périgueux

Hotel Etang des Reynats

Route d'Angoulême à Chancelade

Vendredi 18 mars 20h30 à Bergerac

Salle de l'Orangerie

Catéchisme à Bergerac

Trois groupes :

- Débutants : 6-7 ans : Mme d'Hautefeuille
- Enfants de 8 à 10 ans : abbé Ledermann.
- Persévérance : abbé Salaün.

Le mercredi au prieuré,
sauf pendant les vacances scolaires.

16h45 Catéchisme / 18h00 Messe

Semaine Sainte Bergerac

Jeudi-Saint 21 avril

8h00 Office des Ténèbres

18h00 Messe vespérale

Vendredi-Saint 22 avril

8h00 Office des Ténèbres

17h30 Chemin de Croix

18h45 Office liturgique

Samedi Saint 23 avril

8h00 Office des Ténèbres

22h30 Vigile pascale

suivie de la Messe

Semaine Sainte Périgueux

Jeudi-Saint 21 avril

19h30 Messe vespérale

Vendredi-Saint 22 avril

15h00 Chemin de Croix

16h00 Office liturgique

Samedi Saint 23 avril

22h00 Vigile pascale

suivie de la Messe

de la Résurrection

Chemin de Croix

Tous les vendredis de Carême à 17h45

Carnet familial

A été régénéré par les eaux du Baptême

- Zacharie du Réau

5 février

Calendrier Liturgique

MARS mois de saint Joseph

Dimanche 6 De la Quinquagésime, 2^e cl.

Lundi 7 Saint Thomas d'Aquin, 3^e cl.

Mercredi 9 Mercredi des Cendres, 1^{re} cl.

Jeûne et abstinence

Dimanche 13 1^{er} dimanche de Carême, 1^{re} cl.

Mercredi 16 Des Quatre-Temps, 2^e cl.

Vendredi 18 Des Quatre-Temps, 2^e cl.

Samedi 19 Fête de Saint Joseph, 1^{re} cl.

Dimanche 20 2^e dimanche de Carême, 1^{re} cl.

Vendredi 25 Annonciation de la TSVM, 1^{re} cl.

Anniversaire du rappel à Dieu de Mgr Lefebvre,

fondateur de la Fraternité Saint Pie X

Dimanche 27 3^e dimanche de Carême, 1^{re} cl.

AVRIL

Dimanche 3 4^e dimanche de Carême, 1^{re} cl.

Dimanche 10 1^{er} dimanche de la Passion, 1^{re} cl.

Dimanche 17 Dimanche des Rameaux, 1^{re} cl.

Jeudi 21 Jeudi-Saint, 1^{re} cl.

Vendredi 22 Vendredi-Saint, 1^{re} cl.

Samedi 23 Samedi-Saint, 1^{re} cl.

Dimanche 24 Dimanche de Pâques, 1^{re} cl.

HORAIRES DES MESSES

Bergerac : Dimanche à 10h30

Lundi, vendredi et samedi à 18h30

Mardi à 7h15

Mercredi à 18h00

Périgueux : Dimanche à 10h30

Jeudi à 18h30

Prieuré Sainte Jeanne d'Arc

2, rue de Clairat – 24100 Bergerac

Tél. : 05 53 22 56 89 – Fax : 05 53 22 59 18 – Courriel : fsspx24@gmail.com

Abbé Salaün : 05 53 22 56 59 – Abbé Ledermann : 05 53 22 56 61